



Réf. Farde e-Assemblées : 2410873

N° OJ : 71

Projet d'Arrêté - Conseil du 28/06/2021

**Objet :** "Appel à initiatives citoyennes et innovantes 2021".- Asbl "Le Club des Petits débrouillards de la Région bruxelloise".- Subside : 3.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu l'adoption par le Conseil communal, en sa séance du 15/03/21 n°148 du règlement « Appel à initiatives citoyennes et innovantes : Faire Bruxelles Samen » dans sa nouvelle version pour l'année 2021;

Vu les sommes prévues à l'article 10491/33202 du budget ordinaire 2021;

Considérant que l'ASBL "Le Club des Petits Débrouillards de la Région Bruxelloise" a répondu positivement à l'appel à initiatives visant à promouvoir les initiatives citoyennes, innovantes, inclusives et collectives;

Considérant que le jury a analysé la demande en fonction des critères de nouveauté, d'ouverture, d'inclusion et de participation fixés par le règlement;

Considérant que le projet "Animations au cœur du quartier" porte la volonté de créer du lien entre les différentes populations de Neder-over-Heembeek via des événements créés principalement par les différentes associations de quartier autour d'un thème ludique de jeux géants itinérants;

Considérant que l'initiative « Animations au cœur du quartier » correspond à l'esprit de l'appel à initiatives.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique.- Octroyer un subside de 3.000 EUR à l'article 10491/33202 du budget ordinaire 2021, à l'asbl "Le Club des Petits Débrouillards de la Région Bruxelloise", avenue du Roi Albert 52 à 1120 Bruxelles, en soutien au projet citoyen "Animations au cœur du quartier".

Annexes :

